

SEANCE DU 17 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Fabienne MODET, Maire.

Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, BOURRIEU Nathalie, COLLE Amélie, LARTIGUE Jean-Luc, LEFEVRE Philippe, MODET Denis, MODET Fabienne.

Etaient excusées : BOUBTANE Hayat, CLAIS Dominique.

Etaient absents : LASSALLETTE Sébastien, MARCON Nicolas.

Madame Amélie COLLE est désignée secrétaire de séance.

Table des matières

1.	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL	1
2.	GROUPE SCOLAIRE.	1
3.	DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA MISSION LOCALE DES DEUX RIVES.	2
4.	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE ».	2
5.	DIVERS.....	2

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 ; celui-ci n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2. GROUPE SCOLAIRE.

Plan canicule

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en raison des fortes chaleurs, un protocole a été établi entre la commune et l'école pour gérer la situation en fonction des niveaux de vigilance ; il a été transmis aux familles.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les communes du Cœur Entre-deux-Mers : Diagnostic énergétique flash

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers (en partenariat avec le SIPHEM et l'ALEC 33) lance un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes du territoire afin de les accompagner dans une meilleure connaissance de la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

L'objectif est de sélectionner jusqu'à douze communes qui pourront bénéficier d'une étude des déperditions énergétiques de leurs bâtiments publics.

Chaque commune retenue pourra proposer jusqu'à 6 bâtiments publics (écoles, mairies, équipements sportifs, logements communaux, etc.). L'accompagnement comprendra :

- Une analyse des consommations énergétiques et une visite des bâtiments ;
- La réalisation d'un diagnostic énergétique simplifié (« diagnostic flash ») pour chaque bâtiment ;

- Une restitution collective des résultats auprès des communes participantes.

Madame le Maire précise que cet AMI constitue un outil d'aide à la décision et n'engage pas la commune dans la réalisation de travaux.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de participer à cet AMI pour le groupe scolaire et charge Madame le Maire de constituer et déposer le dossier.

Aménagement de la cour de récréation :

Madame le Maire expose que les agents de l'école ont sollicité le traçage au sol de jeux, d'activités pour les enfants. Un avis favorable est donné.

3. DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA MISSION LOCALE DES DEUX RIVES.

Madame le Maire expose que dans le cadre du suivi des activités de la Mission Locale des Deux Rives et conformément à ses statuts, chaque commune membre de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers est appelée à désigner officiellement la personne qui la représentera lors des prochaines Assemblées Générales.

La Mission Locale des Deux Rives est une association ayant pour objet de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des publics de tous âges, et en priorité ceux de la classe d'âge 16 – 25 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, M. Hubert BEHAGHEL est désigné comme représentant de la commune de Mourens au sein de la Mission Locale des Deux Rives.

Délibération n°17072026_01 DE

4. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE ».

Madame le Maire expose qu'un correspondant défense doit être désigné par le Conseil Municipal.

Elle précise qu'il sera un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense et qu'il contribuera à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Après en avoir discuté, Monsieur Sébastien Lassalette est désigné correspondant « défense ».

5. DIVERS.

Diagnostic flash – canicule école :

Madame le Maire expose qu'un diagnostic flash sera réalisé par un agent du SIPHEM le mercredi 22 juillet 2026 à l'école de Mourens pour identifier les pistes d'amélioration pour lutter contre la chaleur en période de canicule.

Changement des serrures des portes de l'école :

Il a été signalé par l'école, la perte d'un trousseau de clés (portes et portillons) ; les serrures vont donc être changées.

Entretien parcelles laissées à l'abandon :

Madame le Maire informe les membres présents qu'un mail a été adressé au Notaire chargé de la succession le mettant en demeure de faire procéder à l'entretien des parcelles : fauchage et évacuation des déchets, et ce dans les meilleurs délais. En effet, leur état actuel présente des risques sérieux pour le voisinage (prolifération d'animaux destructeurs et prédateurs qui engendrent des nuisances et dégradations).

Nuisance :

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu en mairie une plainte pour nuisance sonore. Les 2 parties ont été entendues afin de trouver une solution.

Rentrée scolaire :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la réouverture d'une classe à l'école de Mourens, il y a lieu de procéder au réaménagement d'une salle.

Travaux de voirie :

Monsieur Denis MODET fait le point sur l'avancement des travaux de voirie. Il est décidé de procéder à l'entretien des fossés/collecteurs.

Réunion avec le centre routier département :

Madame le Maire présente aux membres présents le compte rendu de la réunion du 12 juin 2026 avec le Centre Routier Département du Sud-Gironde.

Mme Marie-Paule Thibaul, Responsable Adjointe, M. Lionel Pere – Chargé d'opération exploitation secteur La Réole et M. Eric Cazaubon Chargé d'opération ingénierie secteur La Réole représentaient le Département. Les points particuliers suivants ont été abordés :

- Les riverains de la RD230 ayant part de leur sentiment d'insécurité liées à des vitesses excessives au niveau du lieu-dit Cateau, hors agglomération, un constat a été fait sur le terrain. La vitesse règlementaire sur cette zone a été abaissée à 70 km/h. Des comptages avec relevés de vitesses sont à prévoir afin de vérifier les pratiques de circulation sur la zone.
- Au niveau des intersections privées avec les voies communales, les riverains ont l'obligation d'entretien des végétations afin de dégager la visibilité. Une communication sera faite à ce sujet.
- En 2026, des travaux de reprofilage de la RD19 seront réalisés.

Arrêt de travail :

Madame le Maire informe l'assemblée de la prolongation de l'arrêt de travail pour maladie de l'agent technique jusqu'au 03 septembre 2026 inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.